



POUR L'ENSEIGNEMENT
ET LA RECHERCHE

Le don de corps

Saviez-vous que les dons de corps sont d'une importance fondamentale pour l'enseignement et la recherche ?

Grâce à ces dons, les étudiants de différents programmes collégiaux et universitaires des sciences de la santé peuvent suivre un cours pratique d'anatomie humaine dans leur discipline et pratiquer les différentes manœuvres rattachées à leur spécialité.

Les dons de corps rendent également possible le développement de nouvelles techniques et approches de soins ou d'intervention par les médecins spécialistes et autres professionnels de la santé.

Québec 



POUR L'ENSEIGNEMENT ET LA RECHERCHE

Le don de corps

Québec 

Qui peut faire don de son corps ?

Toute personne peut donner son corps à des fins d'enseignement et de recherche. Le mineur de moins de 14 ans peut également faire don de son corps, avec le consentement du titulaire de l'autorité parentale ou de son tuteur.

Quelle est la procédure à suivre afin de faire connaître votre volonté de donner votre corps à la science, après le constat de votre décès ?


Il vous faut, de votre vivant :

- 1 Signer la carte de donneur ;
- 2 Faire contresigner la carte de donneur par deux témoins majeurs (conjoint, enfant, père, mère, ami, etc.) ;
- 3 Conserver la carte de donneur avec vos papiers d'identité (permis de conduire, carte d'assurance maladie) ;
- 4 Informer les membres de votre famille et votre entourage de votre consentement et de l'existence de la carte de donneur.

Pour plus de renseignements, notamment pour connaître les critères d'acceptation du corps, veuillez consulter

[Québec.ca](http://Quebec.ca)

Santé
et Services sociaux

Québec 

Par la présente, je fais don de mon corps
à des fins d'enseignement et de recherche.

Nom du donneur (en lettres moulées)	Date de naissance (AAAA-MM-JJ)
Signature du donneur	Date de signature
Restrictions ou désirs particuliers, s'il y a lieu.	
Témoin	
Témoin	

Le signataire peut retirer son consentement en tout temps